

<https://47.snuipp.fr/Rapport-du-Senat-sur-l-ecole-maternelle>



Rapport du Sénat sur l'école maternelle

- École - Maternelle -

Date de mise en ligne : jeudi 6 novembre 2008

Dernière mise à jour : 6 novembre 2008

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

... Il s'agit donc de créer une structure « à mi chemin entre la crèche et l'école » sur le modèle des « classes passerelles »...

Maternelle : un nouveau rapport à charge
Après les propos blessants du Ministre de l'éducation nationale tenus au Sénat réduisant le travail avec des enfants de deux à trois ans à « faire faire des siestes ou changer des couches », la commission senatoriale publie un nouveau rapport à charge contre l'école maternelle.

Paris, le 06 novembre 2008

Communiqué du SNUipp

Alors que l'intérêt des enfants nécessite de travailler la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, ce rapport préconise d'exclure de l'école maternelle les enfants de moins de trois ans, se propose « d'imaginer » une nouvelle forme d'accueil, le jardin d'éveil, et d'instaurer « une sorte d'examen d'admission » à l'école maternelle qui écarterait de l'école les élèves qui, par exemple en matière d'acquisition du langage, en ont le plus besoin !

Ces propositions ne s'appuient sur aucun rapport précis d'évaluation de la scolarisation précoce. Elles reviennent sur la loi actuelle qui prévoit d'étendre la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en priorité, dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Le SNUipp regrette que la commission n'ait visité qu'une seule école maternelle, n'ait pas pris la peine de rencontrer des enseignants assurant la scolarisation des plus petits, ni de mettre en place les conditions d'un vrai débat contradictoire et encore moins de consulter les organisations syndicales d'enseignants.

Le rapport cache mal la volonté d'économiser des postes à l'école maternelle, de remettre en cause le principe de gratuité et d'aboutir à une réduction des ambitions du service public d'éducation.

Pour le SNUipp, l'école maternelle est une véritable école et la première scolarisation des élèves mérite mieux que des a priori et des polémiques.

Le SNUipp réaffirme la nécessité de scolariser tous les enfants dont les familles en font la demande y compris à partir de l'âge de deux ans.

Les enseignants de maternelle demandent le respect de leur engagement et de leur travail auprès des centaines de milliers d'élèves de moins de trois ans qu'ils scolarisent.

C'est ce qu'ils exprimeront avec force en participant au colloque « Grandir l'école maternelle » organisé à Paris le mercredi 19 novembre et en faisant massivement grève le jeudi 20 novembre pour défendre et promouvoir l'école maternelle.

Rapport du sénat
mis en ligne le 04/11/08

« L'école n'a pas vocation à accueillir les enfants de deux ans ». Telle est la principale conclusion du rapport sur « l'accueil des jeunes enfants : pour un nouveau service public » de la commission des Affaires culturelles du Sénat, présentée mardi 4 novembre 2008 par Monique Papon (Loire-Atlantique, UMP) et Pierre Martin (Somme, UMP).

Le texte a été remis aujourd'hui à Xavier Darcos. Les sénateurs, qui ont auditionné une cinquantaine d'acteurs de la petite enfance de janvier à juin 2008, plaident pour une suppression progressive de l'école maternelle pour les 2-3 ans au profit de « jardins d'éveil », mieux adaptés à leurs besoins.

En parallèle, les sénateurs veulent conforter l'accueil des enfants de trois ans et instaurer une véritable « formation à la maternelle » pour les professeurs des écoles.

UNE SCOLARISATION INSUFFISANTE ET INADAPTÉE

Pourquoi un tel constat ? Outre une baisse du nombre d'enfants de 2 ans scolarisés à la suite du « baby-boom de l'an 2000 », le rapport pointe d'importantes disparités selon les régions (5,8% seulement dans l'académie de Paris et 2,5% en Haute-Savoie).

Par ailleurs, la scolarisation des 2-3 ans ne répond pas à l'action ciblée en faveur enfants issus de milieux défavorisés, prévue par la loi d'orientation du 10 juillet 1989.

Exemple : « en Seine-Saint-Denis, le taux de scolarisation à deux ans ne dépassait pas 21,2 % en 1999 ».

Selon une enquête Sofres menée en 2006 pour le magazine Parents, « seules 35% des mères d'enfants de moins de 2 ans sont favorables à une généralisation de l'accueil des enfants de deux ans à l'école », souligne le rapport. "

Cette désaffection ne serait-elle pas davantage liée au manque de places réservées aux 2-3 ans ?", s'inquiète lors de la conférence de presse une représentante de la FCPE.

« Cette baisse du nombre d'enfants scolarisés est clairement liée à la diminution progressive du nombre de places offertes aux familles », confirme Françoise Cartron (PS), membre de la commission et critique envers le rapport.

UN CADRE PEU ADAPTE

Les auteurs du rapport estiment que la classe de très petite section, avec ses « contraintes » (locaux « parfois inadaptés », effectifs importants, manque de souplesse des horaires, nombreux temps d'attente) répond mal aux besoins d'un enfant de deux ans (apprentissage de la propreté, rythmes de sommeil, besoins d'isolement ou de mouvement...).

En outre, la formation des enseignants n'intègre pas la spécificité « petite enfance ». Résultat : « au bout de quatre années de maternelle, les pédopsychiatres estiment que certains élèves sont déjà usés par l'école », rapporte Monique Papon.

DES JARDINS D'ÉVEIL

Il s'agit donc de créer une structure « à mi chemin entre la crèche et l'école » sur le modèle des « classes passerelles », déjà proposées par Ségolène Royal en 2001.

Ce jardin offrira un programme centré sur le jeu, des effectifs réduits -un adulte pour 15 enfants. À la sortie du jardin, la communauté éducative dira oui ou non si l'enfant de trois ans peut entrer en maternelle.

Rapport du Sénat sur l'école maternelle

Les intervenants recrutés « à bac plus 2 ou 3 » prioritairement parmi les éducateurs de jeunes enfants recevraient ensuite une formation spécifique « très pratique ».

Le rapport compte sur une concertation nationale entre les différents acteurs de la petite enfance (ministère de l'Éducation nationale, ministère des Affaires familiales, collectivités et parents) pour en fixer les contours précis.

« Ce ne sera pas gratuit pour tout le monde, tout dépendra de la situation des familles », explique Pierre Martin.